

# ATTESTATIONS à la fin du cycle terminal

**Attestation de langue**: document précisant le niveau de compétence atteint dans la LVA et LVB au moment de présenter le baccalauréat.

Fondée sur les normes définies par le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), cette attestation permet au candidat de se situer au regard des niveaux officiels allant de A1 à C2. Ces niveaux correspondent à l'appréciation suivante :

- **A1** : utilisateur élémentaire, niveau introductif ou de découverte
- **A2** : utilisateur élémentaire, niveau intermédiaire ou usuel
- **B1** : utilisateur indépendant, niveau seuil
- **B2** : utilisateur indépendant, niveau avancé ou indépendant
- **C1** : utilisateur expérimenté, niveau autonome
- **C2** : utilisateur expérimenté, niveau maîtrise



# PIX



**Pix** est le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier les compétences numériques des élèves.